Prunelle Thibault-Bédard, Avocate 1797 Saint-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z1 514-792-6138 prunelle@droitenvironnement.com



Le 10 novembre 2015

SDÉ, COURRIEL, COURRIER

Me Véronique Dubois, Secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800, place Victoria – 2e étage, bureau 255 Montréal (Québec) H4Z 1A2

DOSSIER: R-3933-2015: HQD – Demande relative à l'établissement des tarifs

d'électricité pour l'année tarifaire 2016-2017

OBJET: Demande de prolongation de délai au 10 novembre 2015 à 17h pour

le dépôt de la preuve

Chère consœur,

Le RNCREQ informe par la présente la Régie de l'énergie qu'il ne sera pas en mesure de rencontrer l'échéance du 10 novembre à 12h pour le dépôt de sa preuve dans le présent dossier, et ce, pour les motifs suivants.

Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ, participait à un conseil d'administration les 7 et 8 novembre, ce qui a considérablement réduit sa disponibilité pour la rédaction du mémoire du RNCREQ.

De plus, la preuve dans le dossier R-3897-2014 était attendue pour le 9 novembre à 12h. La simultanéité des deux dossiers dans un calendrier de travail fort contraignant a également compliqué l'atteinte des échéances.

Pour ces motifs, le RNCREQ demande à la Régie l'autorisation de déposer sa preuve dans le présent dossier le 10 novembre à 17h.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, chère Consœur, l'expression de nos meilleures salutations.

Franelle Thibault-Bédard

cc. Procureurs d'HQD et intervenants